COMMUNE DE LANGUEUX Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-

COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE (excusée pour les rapports n°2021-99 à 109 – pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Marion

BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHEAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT,

Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-

COLANI), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Richard HAAS)

Monsieur Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-101 CHEQUE SPORT-CULTURE AU PROFIT DES ELEVES LANGUEUSIENS :

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur: Monsieur Eric Toulgoat, Adjoint à la Vie Associative, Sportive et

Culturelle

La crise sanitaire a eu pour conséquence, entre autres, l'arrêt ou la réduction de la pratique des activités extrascolaires des enfants, notamment au sein des associations langueusiennes. Conscients de cette situation et de l'importance de pouvoir accéder à la culture et au sport pour tous, les élus ont souhaité aider financièrement les familles à inscrire leurs enfants dans les associations culturelles et sportives de la commune, à la rentrée scolaire 2021/2022.

Concrètement, la Ville a délivré à chaque élève de classe élémentaire (CP à CM2) des écoles publiques et privée de Langueux, un « *chèque sport-culture* » d'un montant de 20 €. Celui-ci a été distribué par l'intermédiaire des établissements scolaires.

Lorsque l'enfant s'est inscrit auprès d'une association culturelle ou sportive langueusienne, l'association a déduit ce montant de 20 € de la cotisation due. En contrepartie, la ville subventionne l'association à hauteur du nombre de chèques qu'elle a réceptionné.

Cette initiative a été impulsée à la rentrée scolaire 2021-2022. Elle concernait potentiellement 470 élèves. Un budget de 9 400 € y est dédié. Les inscriptions faites en cours d'année ne pourront pas bénéficier de ce dispositif. En effet, la validité du chèque couvrait la période de septembre jusqu'au 31 octobre 2021.

Cette opération a rencontré un vif succès et 214 chèques ont été utilisés, ce qui représente 45 % des utilisateurs potentiels.

Vous trouverez, ci-dessous, la répartition de cette aide par association :

PASS SPORT-CULTURE ~ RETOUR des ASSOCIATIONS		
ASSOCIATION	Nbre DE CHEQUES	MONTANT
BASKET	53	1 060 €
JUDO	31	620 €
OCL	57	1 140 €
SPORT DE GLACE	2	40 €
TENNIS CLUB	13	260 €
TENNIS DE TABLE	1	20 €
TLA (Athlétisme)	14	280 €
USL	43	860 €
TOTAL	214	4 280 €

<u>NB</u>: la Gymnastique Rythmique (GR) s'était inscrite dans la démarche, cependant, elle n'a pas pu reprendre ses activités en septembre 2021.

Aussi, au regard des éléments présentés ci-dessus, je vous propose :

- ⇒ de vous prononcer favorablement sur le versement de subventions aux associations listées ci-dessus, concernées par le dispositif Chèque Sport-Culture. La subvention correspond au nombre de chèques perçus, multipliée par la valeur de celui-ci,
- ⇒ D'engager la dépense dont les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget communal,
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.